



MAIRIE
DE
CÉLY-EN-BIÈRE
77930

Tél. : 01 64 14 24 34
Fax : 01 64 14 24 31

Cély, le mardi 16 juin 2020

OBJET : Lettre d'information aux Célysiens n° 001

Chers Célysiennes et Célysiens, Madame, Monsieur,

Notre pays, comme bien d'autres, vient de subir une très lourde épreuve.

Les dernières nouvelles sont rassurantes mais tout danger n'est pas définitivement écarté. Toute l'équipe municipale s'associe à la douleur de ceux qui ont perdu un être cher durant cette terrible période. Malgré les difficultés engendrées par l'épidémie et le confinement, la perspective d'une reprise et d'un été plus serein sont aujourd'hui bien là.

Je veux tout d'abord adresser de chaleureux remerciements aux Célysiens qui ont apporté, le 15 mars dernier, leurs suffrages à notre liste et ont souhaité ainsi nous confier la responsabilité et la charge de la commune.

Les circonstances inédites de la pandémie ont repoussé notre prise de fonction jusqu'à ce samedi 23 mai dernier qui a vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et de ses quatre adjoints.

L'équipe est au complet, sa motivation et son dévouement ne font aucun doute.

Le nouveau Conseil Municipal s'est tenu le 12 juin avec la totalité de ses membres : douze membres de la liste « Agir et Vivre Ensemble » et trois membres de la liste « La Vie au Village ». Chacun prendra sa part de responsabilité dans les différentes commissions et travaillera dans l'intérêt de tous les Célysiens.

Je remercie Maryse Galmard Peters d'avoir assumé pleinement la prolongation de son mandat jusqu'à la passation de sa charge.

L'école a repris avec un effectif réduit, dans le respect des directives du Ministère de l'Education Nationale et des consignes sanitaires gouvernementales. Nous remercions l'équipe pédagogique d'avoir été à la hauteur des enjeux durant cette période difficile de pandémie.

Nous n'avons qu'à nous féliciter du travail accompli par le personnel communal, fidèle à son engagement et avec lequel nous travaillons en pleine confiance.

L'équipe municipale s'est mise au travail dès sa prise de fonction. Les sujets ne manquent pas : mise en place d'un outil informatique performant, audit des systèmes d'information et de communication.

L'équipe Municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous quelques beaux jours de vacances privilégiant peut-être notre beau pays.

Francis Guerrier

- LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur GUERRIER Francis, Maire
Madame DESCHAMPS Violette, 1^{ère} Adjointe
Monsieur QUERNE Charles, 2^{ème} Adjoint
Madame BRULE Nicole, 3^{ème} Adjointe
Monsieur ARNOULT Michel, 4^{ème} Adjoint
Madame CRUZ Cécile, Conseillère Municipale
Monsieur GAUTIER Guillaume, Conseiller Municipal
Madame FAGES Valérie, Conseillère Municipale
Monsieur SANSON Malik, Conseiller Municipal
Madame RABIAN Janine, Conseillère Municipale
Monsieur PINHO Guillaume, Conseiller Municipal
Madame QUERNE Martine, Conseillère Municipale
Monsieur VANCON Sylvain, Conseiller Municipal
Madame RUSCH Arlette, Conseillère Municipale
Monsieur LECERF Sébastien, Conseiller Municipal

- L'ÉCOLE :

Les inscriptions à l'école primaire ainsi qu'à la maternelle pour l'année 2020 / 2021, sont faites depuis le mois de mars. Elles restent ouvertes aux nouveaux arrivants Célysiens qui pourront procéder aux inscriptions dès leur arrivée à Cély.

Les anciens élèves en sont dispensés, ils passent automatiquement dans la classe supérieure. Les dossiers d'inscriptions périscolaires pour la Cantine, la Garderie du matin et soir ainsi que pour l'Etude Surveillée ont été transmis aux parents par mail.

- Le centre aéré intercommunal est ouvert depuis le 10 juin à l'initiative du pôle Sport, Enfance et Jeunesse, en effectif réduit. A consulter sur le site : www.pays-fontainebleau.fr.

- LES MASQUES :

Un lot de 2 masques par habitant de plus de onze ans, en provenance du Département, sera à la disposition des célysiens le samedi 27 juin de 10 heures à 13 heures, à Salle des Fêtes Yves Detroyat. La distribution se fera selon le cadre sanitaire en vigueur.

Dans le cas d'impossibilité de venir retirer ces masques le 27 juin en salle des fêtes, les masques devront être retiré ensuite sur rendez-vous à la Mairie.

- LA MAIRIE :

Il est rappelé que l'accès à la Mairie se fait uniquement sur rendez-vous et que le port du masque reste obligatoire ainsi que dans tous les bâtiments communaux.

Contact mairie: 01 64 14 24 34

- LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE : il est procédé actuellement à une mise à jour des informations du site internet existant afin de toujours mieux vous informer. Rappel du site: cely.fr
L'affichage administratif reste à votre disposition sur les panneaux installés sur le mur de l'annexe à gauche en regardant la Mairie.

- ENVIRONNEMENT :

La tonte des espaces verts aura lieu entre les 22 et 24 juin dans tout le village. Le stationnement devant les trottoirs est à éviter dans la mesure du possible. La plaine de la Cantienne a été nettoyée, profitez de ce bel espace de détente et d'activité avec vos enfants.

Le passage de la balayeuse suivra le matin du 26 juin dans tout le village. Le stationnement devant les trottoirs est à éviter dans la mesure du possible. Merci de participer à la propreté du village.

N'oubliez pas de tailler vos haies débordant sur les trottoirs et les sentes pour l'agrément de tous.

- LES MANIFESTATIONS:

Compte tenu des circonstances inédites, nos événements ne pourront pas se tenir sur le modèle habituel : brocante, voyage des aînés, fête du village, etc ... Il nous est encore difficile de se projeter à ce jour sur des événements à court terme.

- LA CIRCULATION :

Déviation de Fleury en Bière : la traversée de Fleury se fera en circulation alternée du 15 au 30 juin. Cette même traversée sera interdite du 01 juillet au 31 août à consulter sur le site : www.fleuryenbiere.fr.



Le Maire,

F. GUERRIER